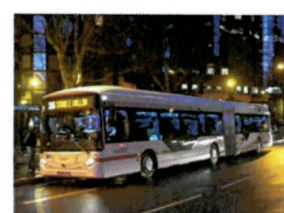
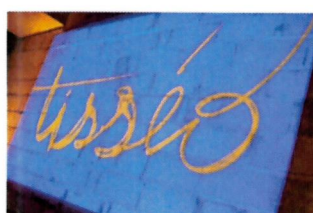


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
TISSEO VOYAGEURS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DECEMBRE 2024
CENT DEUXIEME SEANCE**



RESOLUTION 2.3 – Dispositions budgétaires applicables avant le vote du budget primitif 2025 de l'EPIC TISSEO Voyageurs

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit Décembre à dix heures, les membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial TISSEO Voyageurs se sont réunis sous la présidence de Monsieur Serge JOP, au siège de l'EPIC TISSEO Voyageurs, sur convocations en date du 11 Décembre 2024.

TOULOUSE METROPOLE

- M. Jean-Jacques BOLZAN
- M. Sacha BRIAND
- M. Francis GRASS
- M. Serge JOP
- Mme Karine TRAVAIL-MICHELET

Empêchés d'assister à la séance :

- M. Gérard ANDRE, excusé, donne pouvoir à M. Jean-Jacques BOLZAN
- M. Grégoire CARNEIRO, excusé, donne pouvoir à M. Serge JOP
- M. François CHOLLET, excusé, donne pouvoir à M. Sacha BRIAND
- Mme Nina OCHOA, excusée, donne pouvoir à M. Serge JOP
- M. Vincent TERRAIL-NOVES, excusé, donne pouvoir à M. Sacha BRIAND



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL

- M. Christophe LUBAC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN

- M. Thierry SUAUD, excusé, donne pouvoir à M. Christophe LUBAC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND OUEST TOULOUSAIN

- M. Philippe GUYOT, excusé, donne pouvoir à M. Patrice SEMPERBONI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE

- M. Patrice SEMPERBONI.

REPRESENTANTS DES SALARIES

- M. Didier GROS
- M. Cyril BISIAUX.

ETAIENT EGALEMENT INVITES :

M. Thierry WISCHNEWSKI	Directeur Général de TISSEO Voyageurs
M. Ludovic AUMARD	Agent Comptable de TISSEO Voyageurs
Mme Marine GARNIER	Directrice Juridique, Achats et Logistique de TISSEO Voyageurs
Mme Sylvie SIRE	Administratrice des finances publiques de la Haute-Garonne (absente)
M. Eric ARDOUIN	Directeur Général des Services de Toulouse (absent)
M. Jean-Michel LATTES	Président du SMTIC (absent)
M. Antoine BOUVET	Directeur Général des Services de Tisséo Collectivités
Noémie VUAILLAT	Directrice Pilotage et Attractivité du Réseau de Tisséo Collectivités (absente)
Sandrine AZEMA	Assistante d'études politique tarifaire, information voyageurs, pilotage et suivi de la DSP PMR

Après avoir constaté que 9 Administrateurs étaient présents et 7 représentés en début de séance, Monsieur Serge JOP indique que les conditions de quorum sont réunies, le Conseil d'Administration peut valablement statuer.

[...]

Monsieur Serge JOP demande à ce qu'un secrétaire de séance, choisi par les membres élus, soit désigné.

Le Conseil choisit pour secrétaire de séance M. Patrice SEMPERBONI.



En prévision du vote du budget 2025 de la régie qui aura lieu après le 1er janvier 2025, l'article 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du Budget Primitif pour permettre le fonctionnement d'une collectivité.

Ainsi, l'EPIC TISSEO Voyageurs est autorisé, jusqu'à l'adoption de son Budget Primitif 2025, à mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent.

En outre, conformément aux dispositions de l'article cité supra, et jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025, il est proposé d'autoriser l'EPIC TISSEO Voyageurs : à engager, liquider et mandater les dépenses de la section Investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent, et selon les montants et affectations ci-après :

Chapitres :	Budget Primitif 2024	Montant Autorisé 25% du BP 2024
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	1 591 258€	397 814,50€
Chapitre 21 Immobilisations Corporelles	2 178 824€	544 706,00€
Chapitre 23 Immobilisations en cours	447 740€	111 935,00€
Chapitre 27 Autres Immobilisations financières	3 000€	750,00€
Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers	25 000€	6 250,00€
Chapitre 40 Opérations d'ordre de Transfert entre section	32 100€	8 025,00€
TOTAL :	4 277 922€	1 069 480,50€

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial s'ils ont des observations.

Monsieur le Président soumet la présente résolution au vote des membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial.

Monsieur le Président précise que cette approbation doit être faite à la majorité des suffrages exprimés.



En cas d'égalité de suffrages, la voix du Président est prépondérante.

Il est procédé au vote.

RESOLUTION N° 2.3 :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **Décide que les dépenses d'Investissement pourront être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 1 069 480,50 € en attendant le vote du budget 2025 ;**
- **Et dit que l'inscription des crédits nécessaires pour l'ensemble de l'année 2025 sera prévue au Budget Primitif 2025.**

CETTE RESOLUTION A OBTENU :

- **Nombre de votants : 9 présents et 7 représentés**
 - 16 voix « POUR »
 - 0 voix « CONTRE »
 - 0 voix « ABSTENTION »



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Monsieur Serge JOP

